



Assemblée générale

Distr. générale
11 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 123 et 135 b) de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des forces des Nations Unies chargées

du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2003/04	90 000 000
Dépenses de 2003/04	89 896 000
Crédit ouvert pour 2004/05	92 960 300
Projet de budget du Secrétaire général pour 2005/06	94 277 700
Recommandation du Comité consultatif pour 2005/06	94 277 700

I. Introduction

1. Le Comité consultatif recommande que le projet de budget du Secrétaire général pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 soit approuvé. Néanmoins, dans le présent rapport, il fait plusieurs observations et recommandations au sujet de l'administration et de la gestion de la Force et des économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/59/736), le Comité consultatif donne ses vues et recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la FINUL et des autres éléments qui la concernent directement.

3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Force figure à la fin du rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/325 du 18 juin 2003, a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban un crédit d'un montant brut de 90 millions de dollars (montant net : 86 200 900 dollars) au titre l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004. Le montant du crédit ouvert a été intégralement mis en recouvrement auprès des États Membres.

5. Le montant brut des dépenses de l'exercice a atteint 89 896 000 dollars (montant net : 85 555 700 dollars), soit 104 000 dollars (0,1 %) de moins que le crédit ouvert de 90 millions de dollars.

6. Le solde inutilisé de 104 000 dollars est le résultat net d'économies et de dépassements qui ont été enregistrés à diverses rubriques. Les économies étaient imputables à une surestimation des dépenses prévues au titre des services de réparation et d'entretien, à une rationalisation du contrôle des rations, à l'utilisation d'un fournisseur commun par la FINUL et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour les rations et au fait que le pourcentage des postes vacants pour le personnel recruté sur le plan national a été de 3 % au lieu de 0 % comme il était initialement prévu. Le dépassement du crédit prévu pour le remboursement du coût des contingents au taux standard était dû au versement de sommes supplémentaires à des pays qui fournissent des contingents après clarification de certains chiffres contestés pour des déploiements afférents à des exercices antérieurs. Le montant alloué pour les traitements du personnel recruté sur le plan international a également donné lieu à un dépassement qui reflète des dépenses cumulées relatives à l'administration des membres du personnel de la FINUL qui étaient sur place et de ceux qui étaient temporairement affectés ailleurs (106 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 41 agents recrutés sur le plan national). Le dépassement enregistré à la rubrique Communications par réseaux commerciaux tient essentiellement au fait que les véhicules de la FINUL ont été équipés du système CarLog.

7. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, les observations du Comité concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépenses.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Au lieu d'inclure les données statistiques habituelles sur l'exécution du budget de l'exercice en cours dans chacun des rapports relatifs aux différentes opérations de maintien de la paix, on a été amené à titre exceptionnel, en raison de contraintes diverses, à présenter ces informations dans des tableaux récapitulatifs qui figurent en annexe au rapport d'ensemble du Comité consultatif sur les opérations de maintien de la paix (A/59/736). Elle portent sur les questions suivantes : a) dépenses de l'exercice en cours; b) proportion de postes actuellement occupés; c) état des remboursements pour les dépenses afférentes aux contingents, aux unités de police constituée et au matériel appartenant aux contingents et au titre de l'indemnisation en cas de décès et d'invalidité; d) situation de trésorerie des missions; e) état des contributions.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

9. Le Comité consultatif se félicite que la Force continue à s'efforcer d'utiliser les méthodes de budgétisation axée sur les résultats dans son projet de budget et prend acte des progrès notables qui ont été faits à cet égard. Néanmoins, il constate que les indicateurs de résultats mesurables n'ont pas tous été quantifiés. Il réitère la demande qu'il avait formulée dans son rapport précédent sur la FINUL (A/58/759/Add.6, par. 12) tendant à ce que les indicateurs de succès qui se prêtent à des mesures soient quantifiés, à savoir les indicateurs liés aux réalisations escomptées 1.1 et 1.2 (A/59/626), de sorte que les progrès accomplis puissent être analysés objectivement. Le Comité note que des indicateurs mesurables sont régulièrement fournis dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité. Ces données chiffrées pourraient être aisément communiquées dans le contexte de la méthode de budgétisation axée sur les résultats.

1. Militaires et personnel de police civile

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2004/05</i>	<i>Effectif proposé pour 2005/06</i>
Contingents	2 000	2 000

10. Les prévisions de dépenses relatives aux contingents pour l'exercice 2005/06 s'élèvent au total à 39 143 100 dollars, soit une diminution de 1 493 900 dollars (3,7 %) par rapport à l'exercice 2004/05, cette diminution étant imputable essentiellement (1 118 100 dollars) à une minoration du montant prévu pour les rations militaires. Le Comité consultatif note que le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2003/04 signale une économie de 955 000 dollars (21,4 %) à cette rubrique. Le Secrétariat a indiqué que les fluctuations observées dans les dépenses afférentes aux rations et les améliorations enregistrées dans la gestion des rations au cours des derniers exercices budgétaires étaient dues à deux facteurs : a) un changement de fournisseur qui avait entraîné temporairement une baisse de la

qualité des prestations et b) une coopération régionale avec l'utilisation d'un fournisseur commun par la FINUL et la FNUOD. Le Secrétariat a fait observer que les fluctuations des taux de change qui interviendraient dans l'avenir risqueraient d'entraîner des dépassements et/ou des hausses dans les rapports d'exécution et les budgets futurs. Le fournisseur actuel assure l'essentiel des approvisionnements en Europe et, du fait de la récente instabilité du marché des changes, cela pourrait entraîner des répercussions négatives sur les factures libellées en dollars des États-Unis. **Le Comité félicite la FINUL et le Siège d'avoir collaboré en vue d'améliorer les systèmes de contrôle des stocks et de distribution des rations et d'avoir renforcé la coopération régionale en utilisant un fournisseur commun, en association avec la FNUOD. Il recommande à la Force, agissant en étroite collaboration avec le Siège, de continuer à surveiller le coût et la qualité des rations livrées par le fournisseur actuel.**

11. Le Comité consultatif note un dépassement de 2 004 900 dollars (6,8 %) pour les dépenses afférentes au remboursement au taux standard du coût des contingents. Comme indiqué plus haut, le Secrétariat a expliqué que le traitement de demandes de remboursement qui se rapportaient à des exercices antérieurs mais qui ont été réglées pendant l'exercice 2003/04 avait occasionné des dépenses supplémentaires.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2004/05</i>	<i>Effectif proposé pour 2005/06</i>
Personnel recruté sur le plan international	125	125
Personnel recruté sur le plan national	303	339

Recommandations concernant les postes

12. *Conversion de 36 contrats de vacataire (contrats de louage de services) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (A/59/654, tableau 3).* Le Comité consultatif note que, dans le cadre de l'exercice 2004/05, on avait présenté une demande similaire pour 45 contrats de vacataire. En réponse, il avait indiqué, dans son précédent rapport (A/58/759/Add.6, par. 16), qu'il n'était pas convaincu que des raisons suffisantes avaient été données dans le projet de budget pour justifier la conversion proposée. Il n'en avait donc pas recommandé l'approbation.

13. Le Comité consultatif a été informé que les fonctions qu'il était proposé de convertir en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national étaient essentielles car elles assuraient la fourniture de services indispensables à la FINUL. À la suite d'un examen, la FINUL en avait ramené le nombre de 45 au cours de l'exercice 2004/05 à 36 pour l'exercice 2005/06, comme indiqué dans le tableau ci-après.

	<i>Proposition 2004/05</i>	<i>Proposition 2005/06</i>	<i>Année à partir de laquelle le contrat de louage de services a été octroyé</i>
Interprètes/traducteurs	16	16	1978 : 1 1984 : 2 1985 : 2 1986 : 1 1987 : 2 1988 : 1 1992 : 1 1998 : 1 2002 : 4 2004 : 1
Assistants informaticiens	2	2	2002 : 2
Techniciens radio	6	3	2001 : 3
Auxiliaires de transmissions/standardistes	6	3	2001 : 1 2002 : 2
Auxiliaires de liaison pour les questions humanitaires	1	1	1980 : 1
Chauffeurs/opérateurs	6	6	1993 : 1 1999 : 4 2000 : 1
Ingénieur d'études (génie civil)	1	1	2000 : 1 2001 : 1
Mécanicien pour véhicules lourds du génie	1	1	1992 : 1
Opérateur de camion de vidange	1	1	1987 : 1
Superviseur du matériel de génie	–	1	2000 : 1
Assistant (déménagement)/interprète	–	1	2002 : 1
Cuisiniers/charpentiers/ soudeurs/carreleurs	5	–	–
		(Ces fonctions ne sont pas considérées comme essentielles)	
Total	45	36	

Comparaison des coûts

Coût annuel des fonctions assumées par 36 vacataires après la conversion des contrats en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	1 696 464 dollars (47 124 dollars par personne)
Coût annuel des fonctions assumées par 36 vacataires en cas de maintien du statu quo	576 000 (16 000 dollars par contrat de louage de services)
Montant annuel des ressources supplémentaires à prévoir si les 36 contrats de vacataire sont convertis en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	1 120 464

14. Le Comité consultatif note que le coût annuel des fonctions converties est approximativement trois fois plus élevé que celui des contrats accordés aux vacataires. Interrogé à ce sujet, le Secrétariat a précisé qu'un recours à l'externalisation poserait des problèmes matériels ou ne serait pas viable financièrement pour les raisons suivantes : a) il n'y avait pas dans le sud du Liban de sociétés qui puissent fournir ce type de prestations; b) il existait des sociétés auxquelles on pouvait faire appel à Beyrouth, mais elles étaient apparemment peu enclines à travailler dans le sud du pays; c) il était très probable qu'une entreprise externe facturerait des frais généraux qui seraient égaux ou supérieurs aux coûts afférents à l'intégration des 36 vacataires dans le tableau d'effectifs; et d) les 36 personnes concernées étaient déjà entièrement formées et il serait peu pratique d'embaucher de nouveaux travailleurs sur la base d'un contrat d'externalisation. **Toutefois, le Comité déplore qu'aucun appel de manifestations d'intérêt ou d'offres n'ait été lancé pour explorer les possibilités d'externalisation de façon plus concrète.**

15. **Le Comité consultatif s'est trouvé de ce fait dans une situation difficile. D'après les procédures budgétaires pertinentes, lorsque des fonctions ont un caractère continu, elles devraient être exercées par des fonctionnaires titularisés. Depuis des années, le Secrétariat utilise systématiquement la disposition relative aux contrats de louage de services ou de vacation à mauvais escient. Il en résulte un grand nombre de situations qui ont été mal gérées et qui demandent à être régularisées. Cela entraîne parallèlement des incidences financières qui reflètent les coûts cumulés associés au non-respect des procédures budgétaires pertinentes pendant un certain nombre d'années.**

16. **Le Comité consultatif n'a pas de raisons de penser que les fonctions décrites, qui sont exercées depuis de nombreuses années et qui seront toujours requises dans l'avenir, n'ont pas un caractère continu. Il insiste sur le fait que, selon les procédures budgétaires pertinentes, il aurait fallu présenter des propositions concrètes pour tous les postes ou fonctions dictées par les besoins, sans exception et avec des justifications à l'appui. Il compte que ces procédures seront scrupuleusement respectées dorénavant. Il serait souhaitable de faire figurer dans les futurs projets de budgets des renseignements détaillés sur les contrats individuels qui ont été octroyés et sur ceux qu'on envisage d'octroyer au cours de l'exercice à venir, le cas échéant. Afin de corriger la situation et de rétablir la transparence budgétaire, le Comité ne s'opposera pas à une conversion ponctuelle globale. Cette question, qui concerne en fait un certain nombre de missions et la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi, fait l'objet d'un traitement plus détaillé dans son rapport d'ensemble.**

Autres observations et recommandations

17. Le Comité consultatif a examiné la suite donnée à la demande qu'il avait adressée à la FINUL au paragraphe 20 de son précédent rapport (A/58/759/Add.6) au sujet de l'adoption de dispositions pour réduire le nombre de fonctionnaires qui sont temporairement affectés à d'autres missions et au Siège. On trouvera des données comparatives sur les affectations temporaires pour 2004 et 2005 dans le tableau ci-après. Le tableau donne les indications suivantes :

- Personnel recruté sur le plan international : sur un total de 107 postes pourvus en 2005 (115 en 2004), 93 titulaires, soit 87 % des effectifs (106 titulaires ou 92 % des effectifs en 2004), étaient temporairement affectés ailleurs et remplacés par des agents temporaires.
- Personnel recruté sur le plan national : sur un total de 298 postes pourvus en 2005 (296 en 2004), 18 titulaires, soit 6 % des effectifs (41 titulaires ou 14 % des effectifs en 2004), étaient temporairement affectés ailleurs et remplacés par des agents temporaires.

	2004	2005
<i>Personnel temporairement affecté ailleurs</i>		
Personnel recruté sur le plan international	106 (1 administrateur P-3; 105 agents du Service mobile)	93 (1 administrateur P5; 1 administrateur P-4; 1 administrateur P-3; 90 agents du Service mobile)
Personnel recruté sur le plan national	41	18
Total	147	111 (24 % de moins qu'en 2004)
<i>Nombre de postes pourvus</i>		
Personnel recruté sur le plan international	115	107
Personnel recruté sur le plan national	296	298
Total	411	405

18. Le Comité consultatif note que le nombre d'affectations temporaires a diminué globalement de 24 % en 2005. Cette diminution concerne essentiellement le personnel recruté sur le plan national, celle enregistrée pour le personnel recruté sur le plan international étant insignifiante. Il est néanmoins heureux de constater que l'on semble avoir entrepris des efforts pour réduire le nombre des affectations temporaires. La FINUL a précisé que son personnel était très sollicité pour des concours externes lors de la phase de démarrage des missions en raison de son expérience et de ses compétences solides, en particulier dans les domaines de la logistique et de l'administration, mais qu'il n'était pas toujours possible de trouver rapidement des remplaçants pour les postes qui étaient temporairement vacants. Par ailleurs, les temporaires qui étaient engagés expressément pour assurer des remplacements étaient financièrement et administrativement pris en charge par la FINUL alors que les fonctionnaires temporairement affectés ailleurs étaient rémunérés par la mission à laquelle ils étaient affectés tout en étant toujours administrés par la FINUL. La mission a aussi indiqué que les dépenses supplémentaires que l'administration des remplaçants entraînait pour la FINUL en sus des dépenses afférentes à l'administration du personnel temporairement affecté ailleurs n'avaient pas été chiffrées. **Le Comité est troublé par le fait que la FINUL et d'autres missions implantées dans des lieux où les membres du personnel sont autorisés à se faire accompagner de leur famille risquent d'être utilisés comme des centres de formation pour des fonctionnaires qui sont**

affectés à d'autres missions. Il note également que la formule des affectations temporaires pour couvrir les besoins en personnel lors de la phase de démarrage et dans le contexte de missions diverses est la méthode la plus onéreuse pour assurer la prestation de services, en particulier lorsque les personnes concernées sont absentes de leur lieu d'affectation d'origine pendant de nombreuses années. Il y a un nombre croissant de fonctionnaires expérimentés qui effectuent des rotations entre plusieurs missions ou entre des missions et le Siège. Le Comité espère bien qu'une nouvelle approche sera envisagée en vue d'assurer une plus grande souplesse dans les pratiques relatives au déploiement de personnel sur la base d'affectations temporaires de manière à éviter de faire peser une charge trop lourde sur les ressources en personnel d'une ou deux missions.

19. Le Comité fait observer que la FINUL continue d'employer un grand nombre d'agents du Service mobile (76 au total). **Il lui recommande de revoir les fonctions assumées par ces agents en vue de déterminer si certains d'entre eux pourraient être remplacés par des agents recrutés sur le plan national.**

3. Dépenses opérationnelles

Montant alloué pour 2004/05 : 20 376 700 dollars

Montant prévu pour 2005/06 : 21 196 900 dollars

Voyages

20. Le montant des ressources demandées par la FINUL au titre des voyages liés à la formation et des autres voyages pour l'exercice 2005/06 s'élève à 335 100 dollars, ce qui représente une diminution de 10,9 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses seraient ramenées à 185 100 dollars (soit une réduction de 18 %) pour les voyages non liés à la formation, tandis qu'elles resteraient inchangées (150 000 dollars) pour les voyages liés à la formation. **Le Comité consultatif note que la FINUL est parvenue à réduire les frais de voyage. Il est également satisfait de voir que l'on utilise davantage les systèmes intégrés de communications, par exemple la visioconférence, pour assurer une communication efficace et économique entre le Siège et le terrain en tant qu'instrument permettant de rendre le processus de décision transparent aux niveaux de la direction et de l'exécution.**

21. Le Comité consultatif salue les efforts faits par la FINUL pour organiser les visites effectuées par les représentants du Siège dans la région de manière à ce qu'elles incluent également la FNUOD et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). **Il lui recommande néanmoins de veiller à ce que les coûts afférents à tous les aspects de ces visites soient financés sur la base d'un partage, y compris les frais de transport aérien.**

Formation

22. Tout en félicitant la FINUL pour la réduction globale des frais de voyage, le Comité consultatif se demande pourquoi il y a eu un dépassement de 38 900 dollars (24,9 %) pour les voyages liés à la formation en 2003/04. Il ressort des indications fournies par l'Administration que des membres du personnel de la FINUL ont participé à deux stages organisés par le Bureau des services d'achats

interorganisations (BSAI). Le premier a eu lieu à Vienne du 9 au 11 juin 2004 et comptait 22 participants, dont 1 venant de la FINUL. Le deuxième a été organisé à Bangkok du 10 au 12 mars 2004 et comptait huit participants, dont cinq venant de la FINUL. Sans contester l'intérêt de la formation, le Comité se demande s'il est logique d'autoriser un groupe de cinq personnes employées par la FINUL à suivre un stage la même année. Il estime qu'il aurait été plus économique et tout aussi efficace de « former des formateurs » en envoyant des fonctionnaires en formation et en leur confiant ensuite le soin de former d'autres personnes après leur retour. **Le Comité souligne que la formation devrait être modulée en fonction des besoins opérationnels. Il compte que la mission planifiera mieux les activités correspondantes à l'avenir de manière à éviter d'envoyer des groupes de personnes en formation simultanément.**

23. D'après les renseignements complémentaires qui ont été communiqués au Comité consultatif, 306 fonctionnaires doivent être formés au total en 2005/06. À titre de comparaison, 499 fonctionnaires avaient été formés en 2003/04 et on peut supposer que certains d'entre eux ont suivi plusieurs cours de formation puisque 412 postes étaient pourvus à la FINUL durant cette période (116 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 296 agents recrutés sur le plan national). Le Comité note que l'on continue de former un nombre important de fonctionnaires alors même que la FINUL est une mission établie. Il remarque que le procédé qui consiste à indiquer le nombre de fonctionnaires formés et à juxtaposer ce chiffre au nombre de ceux qui ont quitté la mission ou ont été transférés après leur formation entraînera inévitablement des comptages doubles ou multiples du fait que certains d'entre eux ont suivi plusieurs cours. Le Comité relève également que la présence de trois stations de satellite offre à la FINUL une excellente possibilité d'organiser une formation technique sur le tas au sein de la mission au lieu d'envoyer du personnel à la Base de soutien logistique des Nations Unies pour suivre une formation similaire. Par ailleurs, certaines formations peuvent être assurées en ligne ou au moyen de la visioconférence. **Le Comité recommande à la FINUL de continuer d'étudier la possibilité d'organiser plus fréquemment des formations sur place, dans les locaux de son quartier général. Il note qu'un plus petit nombre de fonctionnaires doivent être formés en 2005/06 et que, comme il l'avait recommandé dans son précédent rapport (A/58/759/Add.6, par. 24 et 25), des produits et des indicateurs de succès ont été inclus dans le tableau relatif aux prévisions de dépenses pour la formation. Il compte que la FINUL poursuivra les efforts entrepris en adoptant le programme de formation à ses besoins opérationnels effectifs.**

Installations et infrastructures

24. Le Comité consultatif prend acte de la tendance positive générale relative à la réduction des stocks. Il note également que des fluctuations ont été enregistrées dans le volume des stocks pour certains types de matériel, ce qui dénote une accumulation de matériel excédentaire à certains moments. S'étant renseigné, le Comité a appris que la FINUL avait réussi à ramener la valeur de ses stocks de 131 à 79,6 millions de dollars. Il se félicite des grands progrès qui ont été faits dans l'identification du matériel obsolète. En réponse à ses demandes de renseignements, le Comité a également obtenu un tableau détaillé faisant ressortir que la proportion d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables était dans les normes. **Néanmoins, il demande à la mission de continuer à surveiller ses stocks de**

matériel informatique afin de s'assurer qu'ils sont en conformité avec les ratios standard.

25. Le Comité consultatif note que les indications complémentaires qui lui ont été fournies faisaient apparaître des augmentations prévues pour le volume des stocks, mais qu'il n'y avait pas d'explications corrélatives dans les rubriques budgétaires correspondant aux ressources demandées. **Il souhaiterait que, dans les projets de budget qui seront présentés à l'avenir, les tableaux soient accompagnés de textes explicatifs.**

Transports terrestres

26. Le Comité consultatif note qu'une économie de 1 019 100 dollars (63,9 %) a été réalisée à la rubrique Services de réparation et d'entretien au cours de l'exercice 2003/04 et qu'elle s'expliquait essentiellement par la cession de six véhicules blindés SISU de transport de troupes qui ont été transférés à la FNUOD en 2004/05. Sur sa demande, il a obtenu des renseignements sur les véhicules blindés de transport de troupes appartenant à l'ONU qui sont à la disposition de la FINUL. La dotation prévue pour la mission comprend 50 véhicules de ce type en 2005/06. Le Secrétariat a indiqué que les véhicules en question avaient été acquis lorsque l'ancienne méthode de remboursement du matériel appartenant aux contingents était en vigueur et qu'ils étaient donc considérés comme des véhicules appartenant à l'ONU (voir la ventilation dans le tableau ci-après).

Type de véhicules blindés de transport de troupes

	<i>SISU</i>	<i>VAB</i>
Stock initial de véhicules appartenant à l'ONU	48	23
Nombre de véhicules transférés à la FNUOD en 2004/05	(6)	–
Nombre de véhicules sortis de l'actif/cédés en 2004/05	–	(15)
Total partiel	42	8
Nombre total de véhicules au 1^{er} juillet 2005 : 50		

27. Le Comité consultatif note avec satisfaction que la FINUL et la FNUOD se sont entendues pour partager les frais afférents à l'entretien des véhicules blindés de transport de troupes et espère bien que cette pratique exemplaire sera dûment prise en considération en vue d'une application éventuelle dans d'autres régions où coexistent plusieurs opérations de maintien de la paix. Cela dit, il constate que la FINUL a un nombre important de véhicules blindés de transport de troupes qui appartiennent à l'ONU du fait qu'ils ont été acquis lorsque l'ancienne méthode de remboursement du matériel appartenant aux contingents était en vigueur. **Le Comité est préoccupé par le fait que les frais d'entretien risquent d'être excessifs pour un matériel vétuste. Il conviendrait de réévaluer la rentabilité de ces véhicules dans les meilleurs délais.**

Carburants et lubrifiants

28. Les prévisions budgétaires relatives aux carburants et aux lubrifiants se décomposent comme suit : a) installations et infrastructures : 2 691 500 dollars, soit

une hausse de 50,8 % (907 200 dollars) par rapport à l'exercice précédent; b) transports terrestres : 1 311 300 dollars, soit une augmentation de 43,5 % (397 400 dollars); c) transports aériens : 154 000 dollars, soit une augmentation de 40 % (44 000 dollars). Le montant total des ressources supplémentaires demandées pour cet objet de dépense s'élève à 1 348 600 dollars par rapport à l'exercice précédent. La FINUL a indiqué que le prix des carburants avait fortement augmenté. En 2004/05, ils étaient budgétisés à raison de 27 cents le litre, mais ce coût est passé à 42,2 cents le litre depuis. Le Comité consultatif note que les prévisions budgétaires de la FINUL anticipent de nouvelles fluctuations dans le prix des carburants en 2005/06.

V. Conclusions du Comité consultatif

29. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 sont indiquées au paragraphe 18 du rapport sur l'exécution du budget (A/59/626). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 104 000 dollars et le montant correspondant aux autres recettes et ajustements, soit 8 359 000 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon les modalités que déterminera l'Assemblée générale.**

30. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 sont indiquées au paragraphe 22 du projet de budget (A/59/654). **Compte tenu des observations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que le projet de budget du Secrétaire général pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban soit approuvé.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/626)
- Projet de budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juin 2005 au 30 juin 2006 (A/59/654)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 et à son projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/759/Add.6)
- Résolutions 57/325 et 58/307 de l'Assemblée générale relatives au financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban
- Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2005/36)
- Résolution 1583 (2004) du Conseil de sécurité